

Entre le collège et le lycée, les connaissances des élèves se sont consolidées en ce qui concerne le fonctionnement du système démocratique en France et les régimes politiques de nos principaux voisins européens.

Cependant, dans le domaine socio-économique, leurs connaissances sont lacunaires.

Les élèves des sections générales et technologiques ont, globalement, de meilleures connaissances que ceux des sections professionnelles.

En ce qui concerne la vie scolaire, la fonction de délégué apparaît toujours à leurs yeux essentielle.

Plus généralement, les lycéens de terminale sont encore plus nombreux que les collégiens à s'affirmer non racistes et peu sexistes.

Cependant, la tension actuelle sur le marché du travail se traduit par des comportements déclarés moins tolérants qu'en fin de collège.

Enfin, les lycéens interrogés se déclarent moins soucieux de respecter les règles de la vie sociale et scolaire auxquelles ils sont confrontés quotidiennement, mais ils se disent plus stricts sur les règles qu'ils ont sans doute eu peu l'occasion de respecter.

Les connaissances civiques et les attitudes à l'égard de la vie en société des élèves de terminale

DES CONNAISSANCES SUR LES INSTITUTIONS QUI S'AMÉLIORENT ENCORE AU LYCÉE APRÈS LES ANNÉES DE COLLÈGE

Les élèves de terminale ont de bonnes connaissances relatives au processus électoral. Ainsi plus de 95 % des élèves savent que, pour élire le président de la République et les députés, il faut être de nationalité française, avoir plus de dix-huit ans et être inscrit sur les listes électorales. 87,3 % des élèves connaissent l'ensemble des conditions évoquées dans le questionnaire. De plus, 89,1 % des élèves savent que le vote n'est pas obligatoire.

Les élèves font des progrès en ce qui concerne le processus électoral entre la sixième, la troisième et la terminale. Par exemple, seuls sept élèves de sixième sur dix savaient qu'il faut être inscrit sur les listes électorales pour voter, c'est le cas en troisième de 88 % des élèves et en terminale de 96,9 % des élèves.

En revanche, les conditions de nationalité à diverses élections sont mal connues. Ainsi, si environ neuf élèves de terminale sur dix savent qu'il faut être Français pour voter en France aux élections législatives et que ce n'est pas nécessaire pour voter aux élections des délégués des parents au conseil d'administration du lycée et aux élections des délégués du personnel dans les entreprises, seuls six élèves sur dix le savent

pour les élections des représentants des salariés à la Sécurité Sociale.

Un certain flou existe en ce qui concerne la citoyenneté européenne. Seuls 48,1 % des élèves savent que la nationalité française n'est pas requise pour les élections des députés au Parlement européen ; mais neuf élèves sur dix pensent qu'elle est requise pour les élections municipales.

Seulement 41,7 % des élèves de terminale savent que le droit de vote a été accordé aux femmes par l'ordonnance de décembre 1944. Les filles, plus concernées, sont mieux informées : 46,8 % d'entre elles (contre 36 % des garçons) donnent la bonne réponse.

TABLEAU I – Quand le droit de vote a-t-il été accordé aux femmes en France ? (en %)

	Ensemble des élèves de terminale	Filles de terminale	Garçons de terminale
En 1789	0,9	0,9	1,0
En 1936	6,8	6,2	7,5
En 1944	41,7	46,8	36,0
En 1958	37,3	33,6	41,3
En 1968	12,4	11,9	13,0
En 1981	0,9	0,6	1,2

Lecture : pour 0,9 % des élèves de terminale, le droit de vote a été accordé aux femmes en 1789. C'est le cas de 0,9 % des filles de terminale et de 1 % des garçons de terminale.

Les régimes politiques de nos principaux voisins sont nettement mieux connus qu'au collège. 51,3 % connaissent simultanément les régimes politiques (monarchie ou république) de la France, du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Italie, de l'Allemagne

et de l'Espagne et 57,8 % savent que ces six pays sont des démocraties.

L'Union européenne reste floue pour certains élèves. Ainsi, si plus de huit élèves sur dix savent que la Turquie n'appartient pas à l'Union européenne et que la Grèce y appartient, seuls six élèves sur dix environ connaissent la bonne réponse pour la Suisse, la Hongrie, la Norvège, l'Autriche et la Finlande. Plus alarmant, seuls 8,8 % des élèves donnent la bonne réponse pour l'ensemble de ces sept pays.

Les connaissances des élèves se sont également améliorées au cours du lycée en ce qui concerne le fonctionnement du système démocratique français. Certes, la plupart des élèves (95,6 %) savent que dans un pays démocratique le pouvoir est exercé par ceux qui ont été élus et que les députés et les sénateurs ont le pouvoir de voter les lois (92,6 %) ; mais seul environ un élève sur deux sait que les ministres et le président de la République ne peuvent pas le faire. D'ailleurs, trois élèves sur quatre ne connaissent pas le dispositif constitutionnel législatif.

Malgré des progrès certains, les règles de la démocratie de proximité sont méconnues. En terminale, quatre élèves sur dix savent que le règlement intérieur est décidé par le conseil d'administration du lycée contre trois élèves de troisième sur dix. Néanmoins, en terminale comme en troisième, 34,4 % des élèves pensent que c'est le chef d'établissement seul qui décide du règlement intérieur tandis que 14,2 % des élèves de terminale pensent que c'est le ministre de l'Éducation nationale qui l'impose (contre 30,4 % en troisième).

Les institutions sont relativement bien connues des élèves de terminale. Ainsi, conséquence des élections cantonale et régionale de mars 1998, près de six élèves sur dix savent que le conseil général est l'assemblée du département, même si 35,4 % pensent que c'est l'assemblée de la région. Par ailleurs, les élèves confondent les représentants élus et ceux nommés. Ainsi, un élève sur deux sait que le représentant de l'État dans le département est le préfet, mais un élève sur quatre pense que c'est le président du conseil général et un élève sur cinq pense que c'est le député.

Les droits des lycéens sont bien connus, voire revendiqués. Ainsi, si neuf élèves sur dix environ savent que, dans le cadre du lycée, les lycéens ont le droit d'expression, d'association, de réunion et de publier un

journal, ils sont plus partagés sur le droit de grève. En effet, 45 % d'entre eux pensent qu'ils ont le droit de grève, 45 % qu'ils ne l'ont pas et 10 % ne se prononcent pas.

En revanche, les droits sociaux sont moins bien connus. 72,8 % des élèves de terminale pensent que les salariés d'une entreprise privée ont, en France, le droit de grève en donnant un préavis.

Seuls quatre élèves sur dix savent que pour bénéficier du revenu minimum d'insertion (RMI) il faut avoir au moins 26 ans. Près de trois élèves sur dix pensent qu'il n'y a pas de conditions d'âge. Les élèves ayant un fort retard scolaire (deux ans ou plus) ainsi que les élèves des sections professionnelles connaissent mieux ces conditions (39,6 % contre 44,7 %). Enfin, les élèves dont l'un des parents est au chômage sont également mieux renseignés : par exemple, 53,9 % des élèves dont le père est au chômage savent qu'il faut avoir au moins 26 ans pour bénéficier du revenu minimum d'insertion contre 40,1 % des élèves dont le père exerce une activité professionnelle.

La proportion de chômeurs en France est méconnue par certains élèves de terminale. Ainsi, si 55,1 % des élèves de terminale savent, qu'au deuxième trimestre 1998, environ 13 % de la population active était au chômage, 17,7 % d'entre eux surestiment le taux de chômage. Les filles le connaissent mieux que les garçons (56,8 % contre 53,1 %) mais elles le surestiment plus (19,9 % contre 15,4 %). Il en est de même pour les élèves des sections générales : 63,3 % d'entre eux donnent la bonne réponse contre 31,8 % des élèves des sections professionnelles (et 49,4 % des élèves des sections technologiques). 37,4 % des élèves des sections professionnelles surestiment le taux de chômage contre 11,5 % des élèves des sections générales (et 21,1 % des élèves des sections technologiques). Les élèves ayant un parent au chômage sures-

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) a été pris par département pour le premier trimestre de l'année 1998. Ces taux départementaux ont été répartis en quatre groupes : moins de 10 %, entre 10 % et 12 %, entre 12 % et 14 % et plus de 14 %. Le taux de chômage national au premier trimestre 1998 était de 12,1 %.

timent plus le taux de chômage (un élève sur quatre contre un élève sur cinq).

Dans les départements à fort taux de chômage, seuls 52,8 % des élèves connaissent la proportion de chômeurs dans la population active contre 56 % des autres élèves. Ils ont également tendance à plus la surestimer (21 % contre environ 16 %).

L'appréciation de faits ou de droits sociaux (revenu minimum d'insertion, taux de chômage...) semble être liée à la situation socio-économique vécue.

Par ailleurs, à la fin du lycée, sans doute plus conscients des responsabilités de chaque électeur, les élèves se rendent mieux compte de l'importance d'aller voter. Ainsi, si 35,2 % des élèves de sixième jugent inacceptable de penser que voter n'a pas d'importance, c'est le cas de 39,3 % des élèves de troisième et de 50,8 % des élèves de terminale. De plus, ils sont environ 55 % en sixième et en troisième et 43,5 % en terminale à juger cela « pas très normal ».

Le score de connaissances civiques

Pour calculer le score de connaissances civiques, l'échelle de notation utilisée était de 1 point pour une réponse juste et de 0 point pour une réponse fautive ou une non-réponse. Ramené sur 100, il s'interprète comme un pourcentage de réussite au test de connaissances civiques. Ainsi, par exemple, on peut dire d'un élève qui a un score de 60 en connaissances civiques qu'il a réussi le test de connaissances civiques à 60 %.

De manière générale, les élèves font des progrès en matière de connaissances civiques entre le début et la fin de leur scolarité. Les scores sont calculés sur des items différents : si, entre la sixième et la troisième, les questions sont quasi identiques, beaucoup de nouvelles questions ont été introduites en terminale pour approfondir certains domaines (politique, socio-économique...).

Ceci explique la progression moindre entre la troisième et la terminale qu'entre la sixième et la troisième. De plus, la marge de progression était faible puisque nombre de questions communes aux deux questionnaires avaient, dès la troisième, de fort taux de bonnes réponses. Les écarts entre

les élèves diminuent au cours de la scolarité puisque les écarts-types diminuent.

Scores moyens (% d'items réussis)	Sixième	Troisième	Terminale
Connaissances civiques	56,6 $\sigma = 14,4$	71,2 $\sigma = 21,5$	73,2 $\sigma = 10,5$

σ est l'écart-type, c'est-à-dire la dispersion des scores autour de la moyenne.

Les élèves des sections générales ont de meilleurs connaissances civiques que celles des élèves des sections professionnelles : leur taux de réussite moyen est de 75,7 % contre 66,6 % (et 71,2 % pour les élèves des sections technologiques). Il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour les élèves « à l'heure » ou en avance et les élèves ayant un retard scolaire.

AU LYCÉE, UN ATTACHEMENT TOUJOURS IMPORTANT À LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ DE CLASSE MAIS UN POINT DE VUE PLUS CRITIQUE SUR LA RÉALITÉ DE LA FONCTION...

Les élèves de terminale pensent que la fonction de délégué de classe est essentielle, même s'ils trouvent, plus qu'au collège, que son champ d'action est limité. Ils sont de plus en plus attachés aux élections comme mode de désignation des délégués (50,6 % des élèves de sixième, 62,7 % des élèves de troisième et 76,6 % des élèves de terminale). Cependant, le rôle pédagogique de ces élections – il s'agit du premier système démocratique institutionnalisé dans lequel les élèves sont acteurs – s'émousse (69,6 % des élèves de sixième contre seulement 61,3 % des élèves de terminale).

Du collège au lycée, les élèves sont conscients de l'importance, au sein de leur

classe, des délégués : environ sept élèves (de sixième, troisième et terminale) sur dix pensent que les candidats aux élections des délégués ne cherchent pas à se faire bien voir des adultes de l'établissement (enseignants, administration).

De plus, 63 % des élèves de terminale pensent que les délégués de classes ne prennent pas de risque vis-à-vis de l'administration, des enseignants et de leurs camarades. L'opinion des élèves ayant été plus d'une fois délégué de classe – fondée sans doute sur leur expérience – est encore plus tranchée puisque 70 % d'entre eux partagent cet avis (contre 65 % des élèves n'ayant jamais été délégué de classe).

Pour une majorité d'élèves, les délégués de classe exercent de manière satisfaisante leur fonction de médiateur entre enseignants et élèves. Ainsi, près de huit élèves sur dix pensent que, une fois élus, les délégués de classe continuent d'informer leurs camarades sur ce qui se passe au conseil de classe.

Les problèmes des élèves étant sans doute considérés comme de plus en plus personnels, seuls 84,1 % des élèves de terminale pensent que, si un élève a un problème, il est utile que son délégué de classe puisse en parler au conseil de classe contre près de neuf élèves de troisième et de sixième sur dix.

Cependant, pour une majorité d'élèves, les avis des délégués de classe sont peu écoutés par l'administration et les enseignants. Ainsi, 67,5 % des élèves de terminale pensent que, grâce à leurs délégués de classe, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie au lycée. Ils étaient huit sur dix en sixième et en troisième.

Plus inquiétant, 63,7 % des élèves de terminale pensent que l'avis des élèves est pris en compte seulement pour des choses sans importance contre 32 % des élèves de sixième et 49,5 % des élèves de troisième. Curieusement, les élèves ayant été une

seule fois délégué de classe sont les plus déçus puisqu'ils sont 67 % à penser que l'avis des élèves est pris en compte seulement pour des choses sans importance contre 62,5 % des élèves ayant été deux fois ou plus délégué de classe et 62,6 % des élèves ne l'ayant jamais été.

... ET UN RESPECT ENCORE PLUS FAIBLE QU'AU COLLÈGE DES RÈGLES SCOLAIRES

Au fur et à mesure de leur scolarité dans l'enseignement secondaire, les élèves – si l'on s'en tient à leurs déclarations – deviennent nettement moins respectueux des règles scolaires. Ainsi, si, en sixième, ils étaient 93,5 % à juger inacceptable de copier lors d'un contrôle, en terminale ils ne sont plus que 51,8 %. La même constatation se retrouve sur le fait de mentir pour éviter une punition (81,5 % jugent cela inacceptable en sixième contre 40,8 % en terminale) et sur le fait de sécher un cours ennuyeux (94,4 % jugent cela inacceptable en sixième contre 50,7 % en terminale). De plus, en fin de lycée, les élèves seraient moins nombreux à vouloir rendre, s'ils la trouvaient, la feuille sur laquelle se trouvent toutes les réponses du contrôle du lendemain (85 % des élèves de sixième, 33,5 % des élèves de troisième et 29,5 % des élèves de terminale).

	Sixième	Troisième	Terminale
De mentir pour éviter une punition	81,5	56,1	40,8
De copier sur le voisin lors d'un contrôle	93,5	78,7	51,8
De sécher un cours ennuyeux	94,4	78,2	50,7

Le score de « vie au lycée » ne cesse de baisser entre le début du collège et la fin du lycée. Les filles s'adaptent mieux à la vie scolaire puisqu'elles ont un meilleur score moyen que les garçons ainsi qu'une dispersion moindre : 56,2 points contre 53,4 points. Il en est de même pour les élèves des sections générales : (55,3 points contre 54,3 points pour les élèves des sections technologiques et professionnelles). Il en est de même, pour les élèves « à l'heure » ou en avance et les élèves ayant un retard scolaire (56,1 points et 54 points).

	Sixième	Troisième	Terminale
Grâce à leurs délégués, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie du lycée (collège)	79,9	79,6	67,5
Ceux qui se présentent comme délégués cherchent à se faire bien voir par les enseignants et l'administration	31,2	25,6	29,0
En élistant nos délégués, nous apprenons le fonctionnement d'un système démocratique	69,6	64,5	61,3
Si un élève a un problème, c'est utile que son délégué puisse en parler au conseil de classe	86,7	87,5	84,1

Lecture : 79,9 % des élèves de sixième interrogés sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec la phrase « Grâce à leurs délégués, les élèves peuvent donner leur avis sur la vie du collège ». Ils sont 79,6 % en troisième et 67,5 % en terminale.

TABLEAU V			
Score moyen (sur 100)	Sixième	Troisième	Terminale
« Vie au lycée »	71,4	67,6	54,9
	$\sigma = 11,6$	$\sigma = 18,4$	$\sigma = 12,3$

σ est l'écart-type, c'est-à-dire la dispersion des scores autour de la moyenne.

UN REFUS DES LYCÉENS DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS MAIS DES SENTIMENTS PLUS PARTAGÉS DÈS QU'IL S'AGIT DU CHÔMAGE

Les élèves de terminale se déclarent encore plus majoritairement non racistes que les collégiens. Par exemple, 96,9 % des élèves de terminale trouvent normal que le meilleur ami d'un jeune puisse être d'une autre origine ou d'une autre religion, contre 81,3 % en sixième et 92,4 % en troisième.

TABLEAU VI – Est-ce normal ?

Pourcentages de réponses « Inacceptable »

	Sixième	Troisième	Terminale
Il y a des pays où les élèves fréquentent des écoles différentes selon leur couleur de peau.	64,0	81,3	86,9
Il arrive qu'on refuse de donner du travail à quelqu'un à cause de ses origines ou de sa religion.	82,5	91,1	82,7

Pourcentages de réponses « Normal »

	Sixième	Troisième	Terminale
Il existe des mariages mixtes de personnes de nationalités différentes.	67,9	90,8	93,7
Il arrive que le meilleur ami d'un jeune soit d'une autre origine ou d'une autre religion.	81,3	92,4	96,9

Les élèves de terminale se montrent légèrement plus tolérants vis-à-vis des élèves handicapés : 62,3 % d'entre eux trouvent normal que les enfants handicapés puissent fréquenter les mêmes écoles que les autres. Ils étaient 61,3 % en troisième et 49,1 % en sixième.

LES ÉLÈVES DE TERMINALE SE DÉCLARENT PEU SEXISTES

Ils sont 68 % à juger inacceptable qu'un employeur puisse préférer embaucher un

homme plutôt qu'une femme et 82,5 % à trouver injuste une rémunération différenciée selon le sexe.

Les filles sont moins sexistes que les garçons, surtout en ce qui concerne le marché du travail : par exemple, elles sont 96,4 % (contre 76,8 % des garçons) à trouver injuste une rémunération différenciée selon le sexe.

Cependant, la tension du marché du travail avec, au premier trimestre 1998, un chômage historiquement haut (un huitième de la population active environ) se traduit par des réponses aux questions liées à ce domaine moins tolérantes que celles des élèves de troisième et souvent proches de celles des élèves de sixième. Par exemple, en sixième, 82,5 % des élèves jugent inacceptable de refuser un travail à quelqu'un à cause de ses origines ou de sa religion contre 91,1 % en troisième et seulement 82,7 % en terminale. 82,6 % des élèves de sixième jugent inacceptable une rémunération différenciée selon le sexe contre 88,5 % en troisième et seulement 82,5 % en terminale. Enfin, si 71,9 % des élèves de sixième et 78,8 % des élèves de troisième jugent inacceptable que les femmes se retrouvent plus souvent au chômage que les hommes, ils ne sont plus que 57,7 % en terminale.

Pour l'embauche, les élèves qui sous-estiment ou surestiment le taux de chômage sont plus intolérants : 70,5 % des élèves qui connaissent le taux de chômage trouvent inacceptable d'embaucher un homme plutôt qu'une femme contre 62,6 % des élèves qui sous-estiment le taux de chômage et 68,2 % des élèves qui le surestiment. En revanche, en ce qui concerne la rémunération différenciée selon le sexe et le chômage plus fréquent pour les femmes, seuls les élèves qui sous-estiment le taux de chômage sont plus intolérants.

De plus, les élèves de terminale sont moins tolérants vis-à-vis des chômeurs que les collégiens puisqu'ils ne sont que 38,8 % à trouver inacceptable de penser que les chômeurs n'ont pas d'emploi car ils ne veulent pas travailler contre 65,3 % en troisième et 71,2 % en sixième. Ils sont 50,6 % en terminale, 26,4 % en troisième et 19,8 % en sixième à trouver cela « pas très normal ».

Le score de « tolérance » moyen des élèves de terminale croît entre le début du collège et la fin du lycée. Cette augmentation est d'autant plus remarquable que la

TABLEAU VII			
Score moyen (sur 100)	Sixième	Troisième	Terminale
« Tolérance »	80,5	83,9	84,8
	$\sigma = 13,5$	$\sigma = 15,8$	$\sigma = 12,6$

σ est l'écart-type, c'est-à-dire la dispersion des scores autour de la moyenne.

marge de progression était faible. Les filles, plus tolérantes, ont un score moyen supérieur à celui des garçons : 89,1 points contre 79,9 points. Les comportements féminins sont moins dispersés que ceux des garçons. Il en est de même pour les élèves des sections générales (86,7 points contre 83,3 points pour les élèves des sections technologiques et 79,6 points pour les élèves des sections professionnelles) ainsi que pour les élèves les plus jeunes (86,8 points contre 84,4 points pour les élèves ayant un an de retard et 82,3 points pour les élèves ayant deux ans de retard ou plus).

LES LIBERTÉS PUBLIQUES : UN ENJEU DE MIEUX EN MIEUX COMPRIS À L'EXCEPTION DU DROIT DE GRÈVE

Les élèves jugent de plus en plus importante la liberté de manifester : 52,6 % des élèves de sixième estiment normal que des personnes se réunissent et manifestent lorsqu'elles sont en désaccord avec le gouvernement contre 86,7 % des élèves de troisième et 92,5 % des élèves de terminale.

De même, les élèves rejettent de plus en plus la censure : 23,1 % des élèves de sixième jugent inacceptable que des gouvernements contrôlent les journaux contre 55,4 % des élèves de troisième et 63,4 % des élèves de terminale.

Enfin, seuls deux élèves de terminale sur trois estiment normal que des salariés fassent grève pour une augmentation de salaire. Ils étaient 72,5 % en troisième et 52,8 % en sixième.

UN PRINCIPE DE SOLIDARITÉ PLUS AFFIRMÉ À L'ÉGARD DE LEURS PAIRS

67 % des élèves de terminale trouvent normal qu'un élève parte gratuitement dans le cadre d'un voyage à l'étranger organisé par le lycée si ses parents n'ont pas les moyens de payer. Ils étaient 51,8 % en troisième et 31,2 % en sixième.

Neuf élèves de terminale sur dix trouvent normal que la société prenne en charge les malades qui n'ont pas les moyens de payer leurs soins. Ils étaient 77,4 % en troisième et 67,8 % en sixième.

Seuls 55 % des élèves de terminale jugent inacceptable que, dans certains pays, il n'existe aucune allocation chômage. Ils étaient 83,5 % en troisième et 72,7 % en sixième.

53,5 % des élèves de terminale trouvent normal d'aider les pauvres en France plutôt que ceux du bout du monde. Ils étaient 56,6 % en troisième et 41,5 % en sixième.

Enfin, 39,7 % des élèves de terminale estiment que les personnes âgées sont une charge financière trop lourde pour ceux qui travaillent. 45,7 % jugent cela « *pas très normal* ».

Si un camarade de classe boit ou se drogue, seul un élève de terminale sur cinq déclare ne rien faire. 49,4 % des élèves lui en parlent et lui proposent de l'aider, 23 % essaient de faire quelque chose en groupe et seulement 7,5 % en parlent à un adulte du lycée en qui ils ont confiance.

LES ÉLÈVES DE TERMINALE AFFICHENT ENCORE UN FORT RESPECT DE LA LOI EN TANT QUE PRINCIPE MAIS SONT DE PLUS EN PLUS CRITIQUES VIS-À-VIS DE SON APPLICATION

84,1 % des élèves de terminale pensent qu'il faut obéir à toutes les lois contre 81,6 % en troisième et 72,8 % en sixième.

80,2 % des élèves de terminale pensent que nul n'est censé ignorer la loi contre 79,6 % en troisième et 70,2 % en sixième.

71,8 % des élèves de terminale pensent que toute personne mise en examen est innocente.

Au cours de leur scolarité, les élèves sont de plus en plus nombreux à penser que les lois sont généralement plus favorables aux riches qu'aux pauvres : ils sont 31,9 % en sixième, 44,2 % en troisième et 54,9 % en terminale.

62,8 % des élèves de terminale pensent que les lois sont si compliquées que seuls ceux qui les font les connaissent contre 50,4 % en sixième et 37,9 % en troisième.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR EST RECONNU COMME LÉGITIME MAIS EST PERÇU COMME PLUS CONTRAIGNANT

Ainsi, environ huit élèves sur dix de terminale (et de troisième) pensent que le règlement intérieur est utile, qu'il permet à chacun de connaître ce qui est interdit, qu'il précise les droits et les devoirs de chacun et qu'il faut toujours le respecter.

38 % des élèves de terminale pensent que le règlement intérieur protège les élèves contre les injustices (contre 32 % des élèves de troisième). 69,1 % des élèves de terminale pense qu'il donne toujours raison aux enseignants et au proviseur (contre 54,7 % en troisième).

59 % des élèves de terminale pensent qu'il garantit la sécurité de chacun dans le lycée (contre 62,2 % en troisième).

LES ÉLÈVES DE TERMINALE SE DÉCLARENT MOINS SOUCIEUX DE RESPECTER LES RÈGLES DE LA VIE SOCIALE ET SCOLAIRE AUXQUELLES ILS SONT CONFRONTÉS QUOTIDIENNEMENT

Ainsi, 59,8 % d'entre eux pensent qu'il est inacceptable de monter dans un transport en commun sans payer (contre 81,7 % des élèves de troisième et 93 % des élèves de sixième). Certains élèves interrogés ont fait remarquer que les billets étant trop chers, il était quasi naturel de frauder. 66,3 % des élèves de terminale pensent qu'il est inacceptable d'acheter à un prix intéressant un objet dont on sait qu'il a été volé (contre 83,6 % en troisième et 93,7 % en sixième). 77,8 % des élèves de terminale pensent qu'il est inacceptable de garder un portefeuille trouvé dans la rue (contre 72,6 % en troisième et 85,4 % en sixième) ¹.

Enfin, 60,7 % des élèves de terminale déclarent acceptable de jeter des papiers par terre.

L'évolution est ici spectaculaire (perte de plusieurs dizaine de points).

MAIS ILS SE DÉCLARENT PLUS STRICTS SUR LES RÈGLES QU'ILS ONT SANS DOUTE EU PEU L'OCCASION DE RESPECTER

Ainsi, environ neuf élèves de terminale sur dix pensent que se débarrasser de l'huile de vidange de sa voiture n'importe où, faire des chèques sans provision, brûler un feu rouge, toucher le chômage et travailler en même temps est inacceptable.

Par ailleurs, les lycéens semblent mieux apprécier la gravité des fautes : ils sont davantage à faire une différence entre un vol de boîtes de conserve dans un supermarché et un vol à main armée ainsi qu'à graduer les peines qu'ils infligeraient pour ces vols (90,1 % des élèves de terminale, 75,8 % des élèves de troisième et 41,4 % des élèves de sixième). Les élèves les plus âgés perçoivent moins ces nuances (70,6 % contre 80,6 % des élèves ayant un an de retard et 90,9 % des élèves « à l'heure » ou en avance).

TABLEAU IX

Score moyen (sur 100)	Sixième	Troisième	Terminale
« Rapport à la loi et à la règle »	68,2	65,6	65,3
σ	$\sigma = 10,2$	$\sigma = 10,1$	$\sigma = 11,7$

σ est l'écart-type, c'est-à-dire la dispersion des scores autour de la moyenne.

1. Pour les trois questions « Monter dans un bus, un métro ou un train sans payer », « Garder un portefeuille trouvé dans la rue » et « Acheter à un prix intéressant un objet dont on sait qu'il a été volé », les modalités de réponses étaient « Jamais acceptable », « Acceptable », « Souvent acceptable » et « Toujours acceptable » en sixième et en troisième et « Acceptable », « Plutôt acceptable », « Plutôt inacceptable » et « Inacceptable » en terminale.

TABLEAU VIII

Monsieur G a volé pour 500 F de boîtes de conserves dans un super marché. Monsieur H a volé 500 F chez un pharmacien en le menaçant d'un revolver. Si vous aviez à les juger, que feriez-vous ? (en %)

	Sixième	Troisième	Terminale
Je donnerais la même peine à Monsieur G et à Monsieur H.	51,3	19,3	7,2
J'acquitterais Monsieur G et Monsieur H.	7,3	5,0	2,7
Je donnerais une amende à Monsieur G et une peine de prison à Monsieur H.	35,0	67,9	72,7
J'acquitterais Monsieur G et je donnerais une peine de prison à Monsieur H.	6,4	7,9	17,4

Le score moyen de « rapport à la loi et à la règle » des élèves de terminale est proche de celui des élèves de troisième, mais inférieur à celui des élèves de sixième. Les filles, plus respectueuses de la loi et de la règle, ont un meilleur score moyen que les garçons (67,6 points contre 62,7 points). Il en est de même pour les élèves « à l'heure » ou en avance (66,7 points contre 64,6 points pour les élèves ayant un an de retard et 64,1 points pour les élèves ayant deux ans de retard ou plus).

**Dominique Fabre-Cornali et
Alexia Stefanou, DPD D2**

Les scores non cognitifs

Pour calculer les scores non cognitifs (vie au collège, tolérance et rapport à la loi et à la règle), on a élaboré une échelle de notation prenant en compte le fait que, selon les items, trois ou quatre modalités de réponses étaient proposées. L'échelle de notation retenue est la suivante : 1 point pour la réponse socialement acceptable, 0 point pour celle qui ne l'est pas et 0,5 point ou un tiers de point et deux tiers de point selon le nombre de modalités intermédiaires de réponses proposé.

Par exemple, à la question : « Pour désigner les délégués de classe, on procède à des élections. Si on effectuait ce choix d'une autre façon vous trouveriez cela... », si un élève a répondu « Normal » il aura 0 point, s'il a répondu « Pas normal, mais pas très

grave » il aura 0,5 point et s'il a répondu « Inacceptable » il aura 1 point. Autre exemple, à la question : « Es-tu d'accord avec cet avis : les délégués de classe prennent des risques vis-à-vis de l'administration, des enseignants et de leurs camarades », si un élève a répondu « Pas du tout d'accord » il aura 1 point, s'il a répondu « Plutôt d'accord » il aura un tiers de point, s'il a répondu « Plutôt pas d'accord » il aura deux tiers de point et s'il a répondu « Tout à fait d'accord » il aura 0 point.

Les scores non cognitifs sont exprimés sur 100. Cependant, le format des items et le mode de notation utilisé ne permettent pas de les assimiler à des pourcentages de réussite. Il s'agit plutôt d'une position sur une échelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les connaissances civiques et les comportements en société des élèves de sixième », *Note d'Information* 96.32, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, août 1996.

« Les connaissances civiques et les comportements en société des élèves à la fin du collège », *Note d'Information* 96.34, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, août 1996.

SOURCES

Pour approfondir la connaissance du système éducatif en fin de scolarité au lycée, à la veille de l'entrée dans l'enseignement supérieur ou dans la vie active, un échantillon représentatif des élèves de terminale (générale, technologique et professionnelle) a été tiré. Quelque 10 000 élèves de terminale de lycées d'enseignement général et technologique et de lycées professionnels (tirés aléatoirement) ont répondu, en mars 1998, à des questions relatives à leurs connaissances civiques et à leurs comportements en société. Pour apprécier les évolutions des élèves au cours de leur scolarité, on s'est référé à l'échantillon national utilisé dans le cadre de l'évaluation de l'expérimentation en sixième en 1994-1995. Dans ce cadre, quelque 1 500 élèves de sixième, représentatifs de l'ensemble des élèves de sixième, avaient répondu en septembre 1994 à peu près aux mêmes questions que les élèves de terminale. On s'est également référé à un échantillon d'élèves de troisième générale et technologique. Quelque 4 200 élèves de troisième, représentatifs de l'ensemble des élèves de troisième, ont également répondu, en mai 1995, à peu près aux mêmes questions que les élèves de terminale. Les hypothèses implicites sont alors fortes : on suppose que les trois échantillons sont représentatifs de l'ensemble des élèves et que, en matière de connaissances civiques, il y a eu de l'évolution d'une année sur l'autre. Cette

dernière hypothèse a été vérifiée sur deux échantillons d'élèves de sixième en 1994 puis en 1995¹. Pour autant, il est impossible d'attribuer les évolutions constatées à l'influence du lycée. D'autant plus que le contexte socio-économique (élection présidentielle, cantonale...) influe sans doute les réponses.

Les élèves ont répondu à ces questions de manière tout à fait anonyme, afin d'assurer à leurs déclarations la plus grande franchise possible. Cependant, il faudra toujours garder à l'esprit que les comportements en société des élèves – tels qu'ils ressortent de leurs réponses – ne correspondent pas à des pratiques observées mais à des pratiques déclarées.

En tout état de cause, l'image que les élèves donnent de leurs comportements et de leurs opinions sur la société constitue un indicateur intéressant de leur perception des règles de la vie sociale et des rapports qu'ils entretiennent avec celles-ci, même si cette image peut être différente de la réalité de leurs comportements.

¹. Pour plus d'informations, voir A. Stefanou et O. Héraud, « Connaissances civiques et comportements en société : robustesse des instruments de mesure », *Éducation & Formations* n°50, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juin 1997, pp.81-88.